

La justice, pas l'aumône !

300 euros par an : c'est la glorieuse augmentation de salaire promise par Blanquer quelques jours avant la rentrée, pour tenter d'apaiser les personnels de l'éducation nationale, et montrer ainsi un visage de ministre qui serait sensible aux attentes de la profession.

La pitoyable manœuvre n'a cependant pas réussi : tout le monde a vite compris qu'il ne s'agit là que d'une moyenne, et brute, qui plus est ; qu'en réalité, il s'agit simplement de l'activation d'une mesure comprise dans le protocole PPCR, initié par le précédent gouvernement, et gelé depuis... par ce gouvernement ; et que si cette mesure est toujours bonne à prendre, elle ne règle en rien le problème de la faiblesse de la rémunération des personnels de l'éducation nationale.

Cette faiblesse des salaires s'inscrit dans la situation plus générale des fonctionnaires. Il faut le rappeler, depuis au moins la fin des années 1990, le point d'indice a quasi-systématiquement augmenté à un rythme inférieur à l'inflation. Depuis 2010, il a même été « gelé » : toute hausse du niveau des prix se traduit par une baisse de pouvoir d'achat symétrique. Les gouvernements successifs ont eu beau inventer de nouvelles techniques de

mesure, où par exemple le changement d'échelon était censé compenser la stagnation du point d'indice, les faits sont têtus : si on veut parler des salaires dans l'éducation, il faut commencer par s'attaquer aux vingt années de baisse quasi-continue du pouvoir d'achat.

Et puis il y a les comparaisons internationales. Et, n'en déplaise à tel ou tel éditorialiste économique libéral, elles sont sans appel : les enseignants français sont moins bien payés que leurs homologues de nombreux pays européens, si du moins on veut bien avoir l'honnêteté intellectuelle de comparer les « salaires statutaires », c'est-à-dire indépendants des primes et heures supplémentaires (sauf à considérer qu'il faille faire des heures sup pour atteindre la moyenne de l'OCDE?). Même le Premier ministre le reconnaît dans son discours sur la réforme des retraites... Mais il n'est pas sûr qu'il faille s'en réjouir, puisqu'il en déduit la nécessité de mettre en place une nouvelle « politique de rémunération », fondée sur les primes, donc sur la concurrence, l'individualisation, et le « travailler plus pour gagner plus ». Rien à voir, évidemment, avec ce qui est tout simplement indispensable : une hausse des salaires pour tous les personnels, sans autre contrepartie que la seule exigence de justice. Mais pour obtenir ce résultat, il faudra encore et toujours lutter collectivement. ■